

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/260
5 juillet 2001

(01-3343)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais/
français/
espagnol

CONSULTATION TECHNIQUE CONJOINTE OMS/FAO/OIE SUR L'ESB: SANTÉ PUBLIQUE, SANTÉ ANIMALE ET COMMERCE

tenue au siège de l'OIE à Paris du 11 au 14 juin 2001

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 juin 2001 – L'encéphalopathie spongiforme bovine ainsi que le nouveau variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (ESB/vMCJ) doivent être considérés comme un problème international dès lors que des matières potentiellement infectées ont été diffusées dans le monde via le commerce de bovins vivants ainsi que de certains produits ou sous-produits bovins. Tous les pays doivent rapidement évaluer dans quelle mesure ils ont pu être exposés et doivent entreprendre les actions nécessaires conformément aux recommandations de la Consultation technique de quatre jours qui vient de s'achever.

Cette Consultation sur l'ESB a été organisée conjointement par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) et l'Office international des épizooties (OIE). Cette conférence a constitué une avancée majeure pour renforcer leur synergie et parler d'une même voix en matière de risques associés à l'ESB et au vMCJ.

Plus de 150 vétérinaires, experts en sécurité alimentaire et responsables de santé ont appelé les gouvernements à interdire l'alimentation des ruminants avec des farines de viande et d'os (FVO), à exercer une surveillance de ces maladies et à recourir au laboratoire.

Les principales recommandations adoptées par la Consultation sont les suivantes :

- L'origine et les déplacements des animaux et des produits animaux, y compris les FVO, peuvent être occultés par des pratiques commerciales, au plan international, qui comportent des transformations et des réexportations de produits. Il en résulte que les pays importateurs doivent être avertis des risques induits par ces pratiques commerciales ainsi que par le commerce illégal.
- Les pays ne doivent pas rester passifs s'agissant des risques qu'ils encourent du fait de l'ESB. L'incidence initiale extrêmement faible des cas d'ESB et leur faible regroupement au sein des élevages, l'incubation prolongée et le caractère non spécifique des signes précurseurs de la maladie tendent à occulter la gravité du problème.

- Tous les pays doivent rapidement évaluer leur exposition potentielle par une appréciation systématique des données du commerce et des facteurs de risques possibles. De plus, les pays doivent être avertis que leur statut sanitaire et leurs échanges commerciaux peuvent dépendre de l'analyse du risque conduite en matière d'ESB.
- Des moyens complémentaires doivent être mis à disposition des nations, principalement celles en développement, pour les aider à apprécier leur exposition potentielle à des matières infectées par l'agent de l'ESB et à identifier les mesures qui s'avèrent nécessaires pour gérer le risque associé à cette exposition éventuelle.
- L'OIE a élaboré des recommandations pour évaluer le statut de régions, de pays ou de zones en regard du risque en matière d'ESB. Des recommandations plus spécifiques pour guider ces évaluations de risque notamment en matière de santé publique, prenant en compte l'expérience acquise par certains pays et organisations internationales sont nécessaires.
- La protection de la santé publique est le but ultime de la gestion du risque en matière d'ESB. Les stratégies de gestion du risque doivent être fondées scientifiquement, être transparentes et, en matière de restrictions du commerce, ne doivent pas aller au-delà du nécessaire pour la protection de la santé. La mise en œuvre des méthodes de gestion du risque choisies doit viser strictement la protection, au plan mondial, de la santé et du commerce. Les efforts déployés par les autorités doivent avoir pour but de s'assurer de leur application effective.
- Les FVO et les cretons de ruminants ne doivent, en aucun cas, être incorporés aux aliments destinés aux ruminants. Le contrôle de la bonne application des interdictions relatives à l'alimentation animale nécessite de nouveaux développements en matière de programmes de certification et de tests pour garantir l'absence d'infectivité due à l'agent de l'ESB dans les aliments pour ruminants qui font l'objet de commerce international. L'accent doit être mis sur le développement de tests rapides et fiables pour détecter les protéines de ruminants.
- Sur la base d'une analyse de risque, les pays doivent fermement envisager le recours à des éprouves de laboratoire appropriées sur des populations animales ciblées.
- La Consultation considère que les FVO contaminées par l'ESB peuvent avoir servi dans certains pays à l'alimentation de moutons ou de chèvres et que ces animaux peuvent avoir été infectés par l'agent de l'ESB. Aussi est-il recommandé que chaque pays analyse le risque que l'infection par l'ESB existe au sein de son cheptel ovin et caprin. Tous les pays sont invités à rendre les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) chez les ovins/caprins à déclaration obligatoire, à assurer la surveillance de ces maladies, et à prendre des mesures pour réduire les risques identifiés.
- Dans les pays où des moutons et des chèvres ont été potentiellement exposés à l'agent de l'ESB, des mesures doivent être prises pour minimiser l'exposition humaine à l'infectivité de ces animaux.
- Les efforts en vue de détecter la présence d'ESB spontanée chez le mouton ou la chèvre doivent être poursuivis.
- Les connaissances scientifiques disponibles à ce jour indiquent que l'exposition par voie orale à l'agent de l'ESB des porcins et des volailles ne provoque pas la maladie et qu'aucune infectivité résiduelle n'est détectable dans leurs tissus.

- Les scientifiques devraient prendre les devants et prendre l'initiative de communiquer sur les nouvelles informations relatives à l'ESB et à ses risques dès qu'elles sont disponibles, quand bien même elles pourraient causer un trouble dans le public. Ils devraient expliquer ce qui va être fait pour maîtriser ces risques.

Contacts pour la presse:

OMS: Fadéla Chaïb; Tel: (+ 41 22) 791 3228 ou mobile (+33 6) 721 766 35; Adresse électronique: chaibf@who.int

FAO: Erwin Northoff; Tel:(+ 39 06) 570 5 3105 ou mobile (+39 348) 2572921; Adresse électronique: erwin.northoff@fao.org

OIE: Maria Zampaglione; Tel: (+ 33 1) 44 151 881); Adresse électronique: m.zampaglione@oie.int
